

# BERTRY

## INFOS

SEPTEMBRE  
2021

[www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

LE MAGAZINE  
DE LA VILLE  
DE BERTRY

# Spécial rentrée

Le budget 2021  
Rentrée scolaire 2021-2022  
L'école AURORE  
Aménagements de sécurité  
Permis de louer  
Le restaurant scolaire



## INFOS PRATIQUES

### Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02

Mail : [mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Le samedi :

9h00 - 12h00

---

**SAMU : 15**

**Sapeurs Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**

**Pharmacie de garde : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)**

---

### Communauté d'Agglomération :

Tél : 03 27 75 84 79

Mail : [www.caudresis-catesis.fr](http://www.caudresis-catesis.fr)

---

### Pour plus d'informations sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac,
- Les horaires de déchetteries,
- La carte d'accès aux déchetteries

Tél : 08 00 77 55 37

Site : [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

Suite aux mesures gouvernementales concernant la COVID-19,

les rendez-vous avec M. le Maire se font uniquement par téléphone.

La prise de rendez-vous se fait à l'accueil de la mairie par téléphone uniquement.



## SOMMAIRE

04 Edito

05 Nouveaux arrivants

06-07 Budget 2021

08 Rentrée scolaire 2021-2022

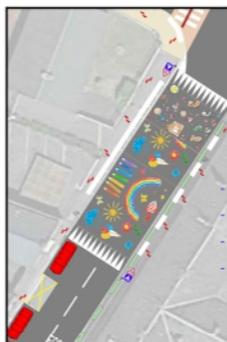
09-10 Ecole AURORE

11-15 Aménagements sécurité

16 Accueil de loisirs

17-19 Permis de louer

19 Médaille de la ville



20 Site TRITUBE

21 Terrains rue Guy Delfosse

22-23 Urbanisme

24 Cartes d'identité

25 Stationnement

26 Restaurant scolaire

27 Gaspillage alimentaire



## LE PERMIS DE LOUER



**Le site internet et sa newsletter** - Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr) - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long. Les manifestations sont également mise en ligne.

Abonnez-vous à la newsletter en cliquant sur « s'abonner » et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **ADRESSE MAIL** et recevez toutes les nouvelles de la commune.



# L'édito

de Jacques  
**OLIVIER**

Maire de Bertry

plus jeunes profiteront d'un cadre nouveau dans une école Aurore entièrement rénovée, moins énergivore et beaucoup plus spacieuse. Les autres élèves de l'école Jules Leroux réduiront pour leur part les déchets alimentaires avec la mise en place d'un système dit « self-service » à la cantine.

D'autres idées émergent ici ou là sur la relocalisation de certaines industries dans des villes moyennes afin de désengorger les grosses métropoles. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette conception mais les freins économiques voient bien souvent les choses de manière moins environnementales...

Certains nous diront aussi que ces actions au niveau communal ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan mais si chacun, individu, famille, établissements publics, entreprises, agriculteurs, état, .... multiplient des fines gouttelettes, n'arriverons-nous pas à former un petit rivot qui préservera davantage notre planète et surtout l'espace de vie des futures générations ?

Vous trouverez dans ce bulletin de rentrée l'état d'avancée de divers projets qui devraient faciliter et améliorer la vie de tous. Certains chantiers sont en cours, d'autres se préparent. La crise sanitaire a, comme dans beaucoup de choses, ralenti leur réalisation mais, là aussi, la solidarité et la volonté de vivre ensemble en respectant l'autre devrait nous aider à passer ce nouveau cap.

Nous ne pouvons conclure sans remercier toutes ces personnes qui, sur plusieurs week-ends, ont facilité la vaccination de près de 2200 personnes et qui spontanément ont tout récemment répondu présents à l'appel de l'Agence Régionale de Santé pour prolonger cette action.

Nous vous souhaitons donc une bonne lecture, éventuellement sous un petit rayon de soleil, en restant bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Jacques OLIVIER, Maire**  
**et les membres du Conseil Municipal**

Avec la fin de cette période estivale bien perturbée, la vie se doit de reprendre presque normalement mais rien ne sera simple....

Nous avons été très nombreux à pester contre ces trombes d'eau qui nous sont tombées dessus depuis le début de cet été, d'autres, en diverses contrées vivaient sous des chaleurs étouffantes et pendant ce temps, nos voisins belges et allemands combattaient les flots. Des phénomènes qui s'imposent à nous en apportant ainsi des alertes sur nos comportements et nos modes de vie. C'est éventuellement avec une nouvelle conception de l'aménagement des territoires que nous pourrions peut-être réduire ces sacrées productions de gaz à effet de serre ?

Sur différents points, notre commune a amélioré ses chiffres de production de gaz à effet de serre par la rénovation énergétique de la grande majorité des bâtiments publics, réduisant au passage les coûts de fonctionnement. Les aménagements hydrauliques mis en place il y a quelques années portent maintenant leurs fruits en réduisant fortement les quantités d'eau se déversant dans les quartiers.

Sur une autre forme, des aménagements routiers rue Delory et autour des écoles devraient dans les mois qui viennent sécuriser et faciliter la circulation des piétons en centre-ville. Sur ce point, tout dépendra de la volonté de chacun de modifier ses modes de déplacement ... au bénéfice toutefois aussi de la qualité de l'air respirée par les enfants !

Dans la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, une artificialisation des sols agricoles sera réduite par la destruction de l'ancienne usine Tritube. Et pour terminer, nos

## Nouveaux arrivants

**Bienvenue à BERTRY ! Vous trouverez à l'accueil de la mairie toute la documentation nécessaire afin de découvrir la ville. En plus du site internet - [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr) - la ville dispose d'un livret de présentation, d'un bulletin municipal reprenant les actualités et les informations municipales ainsi qu'une page Facebook et une newsletter.**



### Faites-vous connaître auprès de la mairie

L'équipe municipale prêle une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, une cérémonie d'accueil est organisée à la salle Gambetta ou la salle des fêtes en leur honneur.

C'est l'occasion pour eux de rencontrer le Maire et les élus, les employés communaux mais également les présidents d'associations locales afin de permettre à chacun de faire connaissance et de mieux connaître la ville, de se renseigner auprès des différents services existants, de connaître les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

### Avant votre déménagement :

Lors de votre emménagement, peut-être aurez-vous besoin d'une autorisation pour pouvoir stationner un véhicule devant votre logement. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec la mairie pour effectuer votre demande, au minimum trois semaines avant la date prévue.

### Si vous effectuez des travaux, veillez à

### respecter les règles suivantes :

L'occupation de la voie publique (dépôt de benne à gravats, installation d'échafaudage, de cabane de chantier...) nécessite une autorisation par arrêté municipal, qui doit être demandée au moins deux semaines à l'avance, en mairie.

### Inscriptions scolaires et périscolaires :

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine et pour l'accueil périscolaire, contactez l'accueil de la mairie. Celui-ci vous redirigera vers l'établissement concerné. Attention, à Bertry, le périscolaire et toutes les activités concernant la garderie en général sont gérés par « Vacances Plurielles ».

### Inscriptions sur les listes électorales :

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la ville auprès du service élections. Votre radiation sur votre ancienne commune se fera automatiquement. **Cette démarche doit être effectuée avant le 31 décembre** pour pouvoir voter l'année suivante.

[https://www.youtube.com/watch?v=Z10KF\\_V8CCo](https://www.youtube.com/watch?v=Z10KF_V8CCo) : vidéo sur Bertry (Youtube)



[www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

Mairie de BERTRY

1, rue Léon Gambetta -59980 BERTRY  
03 27 75 18 02  
[mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)

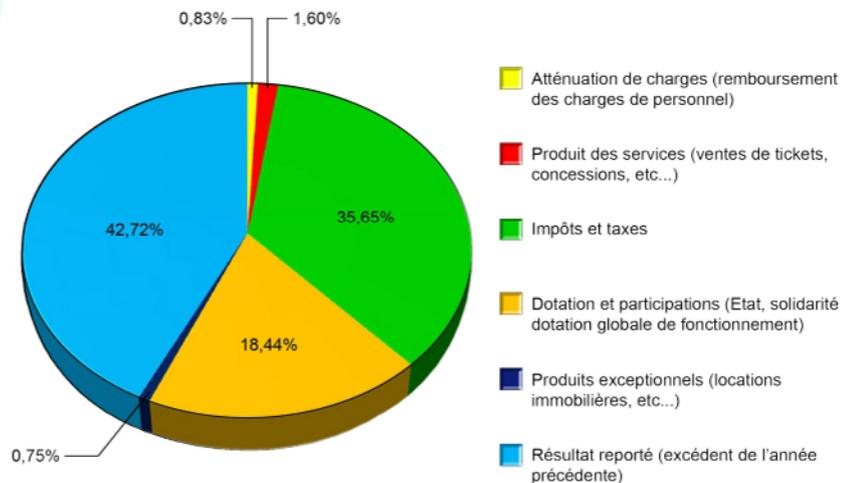


## BUDGET 2021

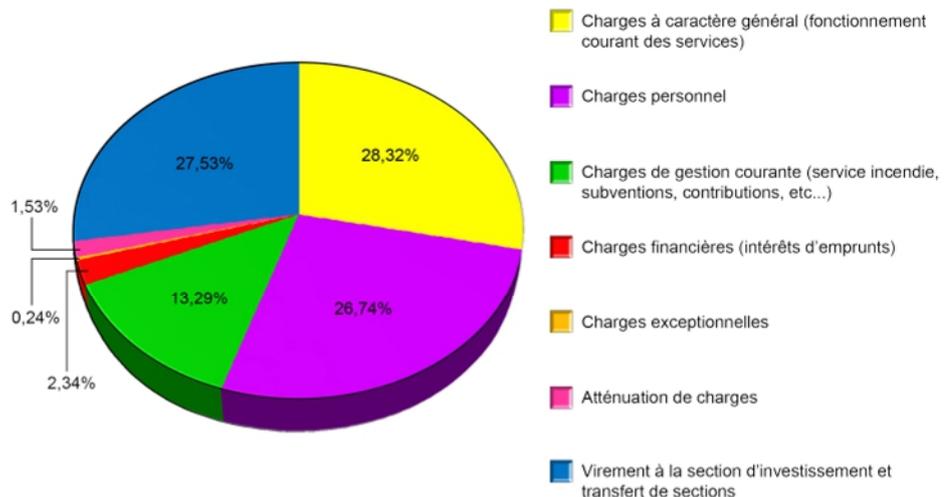
Le budget a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal après examen des comptes administratif et de gestion. Les taux des taxes restent inchangés.

L'excédent de fonctionnement 1 028 805€ de l'année 2020 a été essentiellement utilisé sur le financement des travaux de l'école maternelle.

### Recettes



### Dépenses



Recettes		
Atténuation de charges (remboursement des charges de personnel)	20 000€	0,83%
Produits des services (ventes de tickets, concessions, etc...)	38 643€	1,60%
Impôts et taxes	858 458€	35,65%
Dotations et participations (Etat, solidarité Dotation Globale de Fonctionnement)	444 093€	18,44%
Produits exceptionnels (locations immobilières, etc...)	18 000€	0,75%
Résultat reporté (excédent de l'année précédente)	1 028 805€	42,72%

Dépenses		
Charges à caractère général (fonctionnement courant de services)	673 501€	28,32%
Charges de personnel	636 000€	26,74%
Charges de gestion courante (service incendie, subventions, contributions, etc...)	316 000€	13,29%
Charges financières (intérêts d'emprunts)	55 700€	2,34%
Charges exceptionnelles	5 600€	0,24%
Atténuation de charges	36 500€	1,53%
Virement à la section d'investissement et transfert de sections	654 724€	27,53%

Il faut tout de même savoir que les prix des marchés ont été supérieurs aux estimations, conséquence de la période COVID et de la difficulté des entreprises à se procurer des matériaux

Divers investissements ont été programmés :

- Self-service du restaurant scolaire
- Refection des voiries rues Victor Hugo et Emile Zola
- Trottoirs rue Gustave Delory (face aux nouvelles constructions)

#### Une bonne nouvelle pour les plus jeunes :

En complément du passSports de l'Etat d'un montant de 50€ accordé aux jeunes de 6 à 17 ans qui adhèrent aux associations sportives, la commune a décidé de le compléter par une aide de 25€ (une seule par enfant) pour l'adhésion aux associations sportives Bertrésiennes (sportives ou culturelles).

1 aide par enfant sans conditions de ressources des parents.

Avec l'arrivée des enfants de l'école AURORE dans les préfabriqués, le système des entrées est un peu modifié, voici donc les diverses possibilités :



- 1 CE2 (ex Mme. PAMART) - Mme. COMIEN (CM1 / CM2) - M. WAROUX (CM2).
- 2 Elèves de maternelle et élèves se rendant à l'entrée n°4
- 3 Elèves de maternelle
- 4 Mme. LEFEBVRE (CP) - Mme. DESIRE (CP / CE1) - Mme. HUROT (CE1 / CE2)

Les horaires des deux écoles :

- Maternelle : 9h - 12h / 13h45 - 16h45

- Primaire : 8h45 - 12h15 / 14h00 - 16h30

**Le parking (dépose minute) devant les préfabriqués sera désormais fermé. Il vous sera demandé de stationner à l'extérieur et de privilégier les parkings du parc de la brasserie, du restaurant scolaire et de la salle de sports plutôt que les abords des écoles.**

La garderie aura lieu, comme depuis février au Temple, elle est ouverte le matin à 7h45 et le soir jusqu'à 18h00. Elle est gérée par Vacances Plurielles. Vous devez inscrire vos enfants par mail à l'adresse suivante : [apsbertry@vacancesplurielles.fr](mailto:apsbertry@vacancesplurielles.fr)



**Signature avec M. le Sous-Préfet de la convention du plan de relance pour la mise aux normes de l'école maternelle 97 942€ DETR (Equipment Territoires Ruraux) 237 845€ DSIL (Soutien Investissement)**

## Ecole AURORE

### Les travaux ont démarré.

Avec près de six mois de décalage, les travaux de l'école Aurore démarrent en cette fin de période estivale.

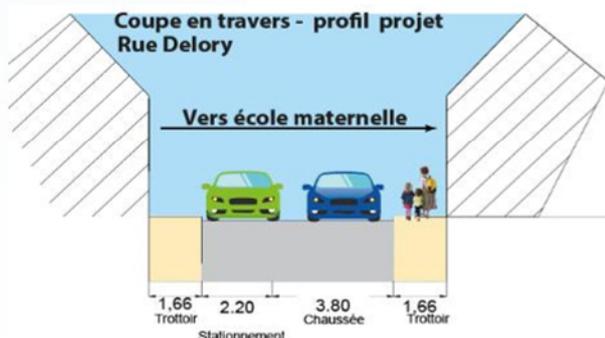
### Planning prévu :

- \* Désamiantage : fin août / Mi Septembre
- \* Dépose démolition : Mi-septembre / Mi-October
- \* Bardage et couverture : Mi-October à Mi-Décembre
- \* Plâtrerie : Début Janvier 2022 pour environ 3 mois

Sur ces travaux de gros œuvres s'intercaleront les menuiseries, la plomberie et l'électricité.

En septembre, une réunion sera programmée afin de définir avec les services du Département les aménagements de la rue Delory. Il est en effet prévu un élargissement du trottoir (environ 1,70m) longeant l'école et l'implantation d'une écluse en début de Zone 30 afin de réduire la vitesse des véhicules devant l'établissement scolaire.

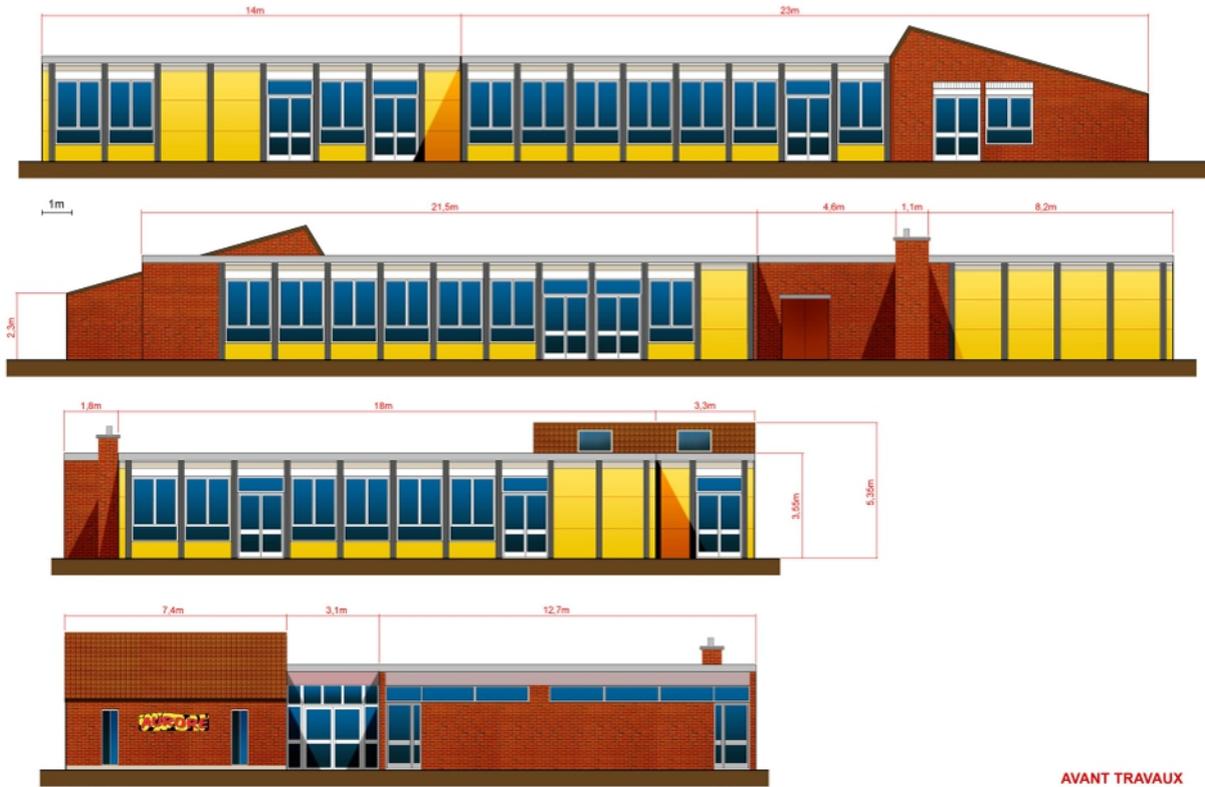
Des aménagements de sécurité piétons seront également envisagés.



Dans le courant de l'année 2022, ce sera la grille tout autour de l'école qui sera changée après avoir reconstruit une fondation plus solide.

Pour le moment, les employés communaux ont déménagé toutes les classes, récupéré le matériel pédagogique de l'école. Le bâtiment entre maintenant en phase de désamiantage, l'électricité et l'eau sont fermées, viendra ensuite la phase de démolition, plus impressionnante.

# Ecole AURORE



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

## Les aménagements de sécurité autour des écoles

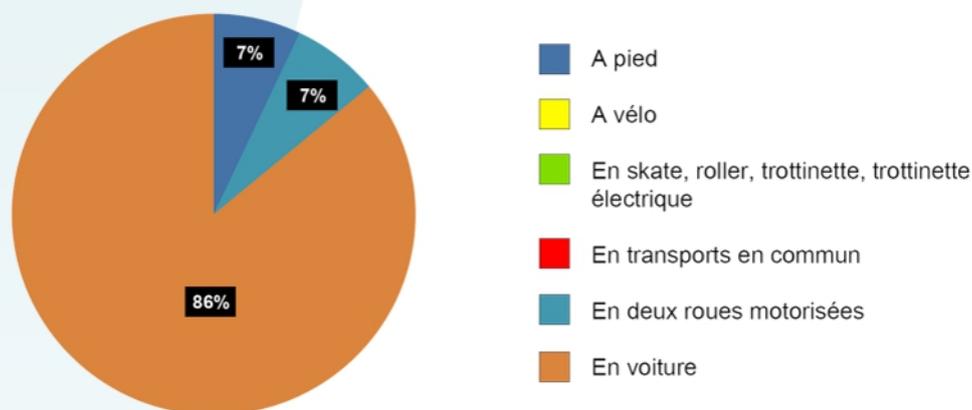
Dès la rentrée 2019, nous engageons avec les services du Département une étude sur la sécurité en centre-ville et les moyens à mettre en oeuvre afin de mieux sécuriser les déplacements en mode doux (piétons, cyclistes...).

Une étude était confiée au cabinet IRIS Conseil après une analyse de terrain et un rapide sondage des parents aux écoles

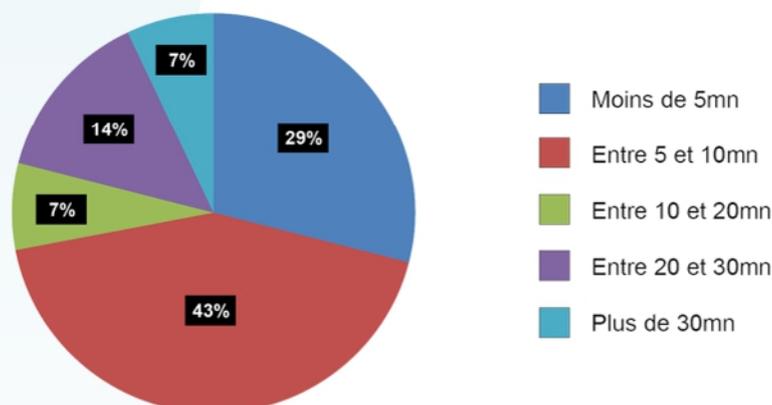
### Constat :

#### Les retours du questionnaire :

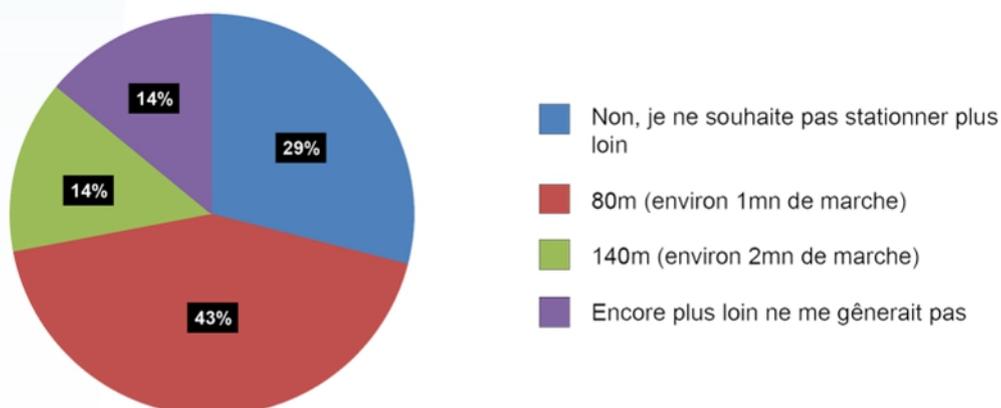
##### Mode de transport domicile-travail



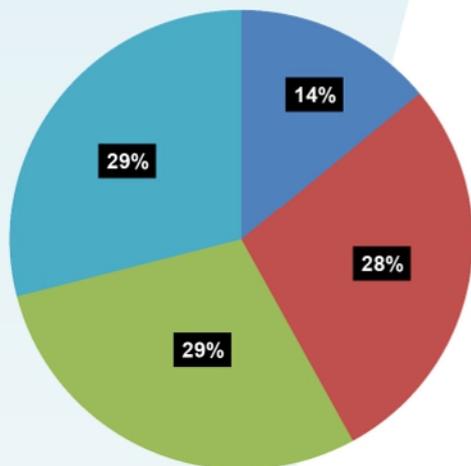
##### Durée moyenne du trajet



##### A quelle distance seriez-vous prêts à vous stationner pour la dépose de vos enfants ?

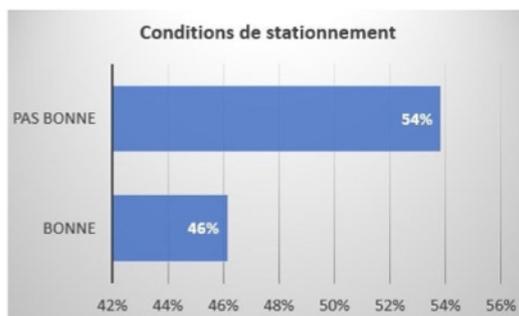
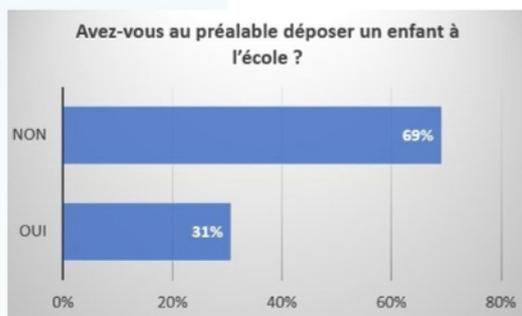
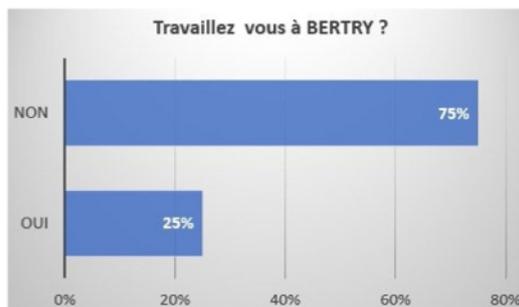


**Constat :**  
Les retours du questionnaire :



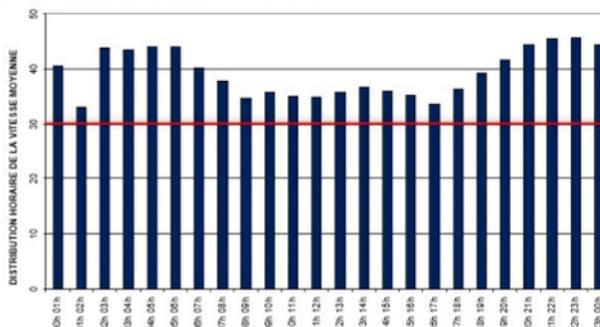
## Les attentes

- Modérer les vitesses de circulation en centre-ville et dans les quartiers résidentiels pour favoriser les autres modes
- Améliorer la largeur des trottoirs
- Créer des aménagements cyclables
- Mieux communiquer autour de ces modes de déplacement
- Renforcer et sécuriser le stationnement vélo/trottinette aux abords des commerces/parcs/établissements scolaires

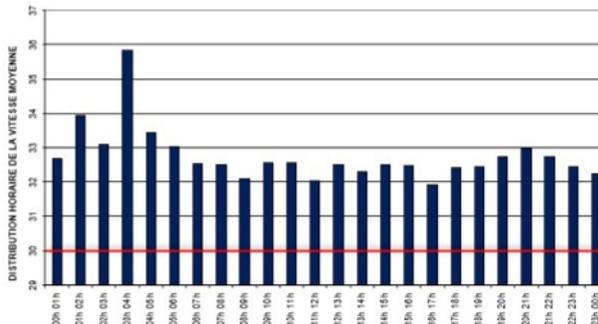
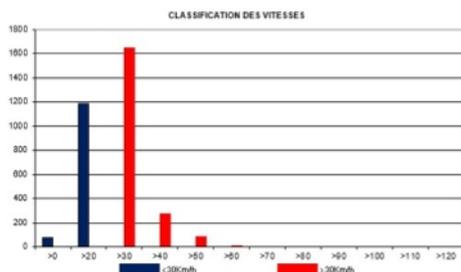


## Le diagnostic de terrain :

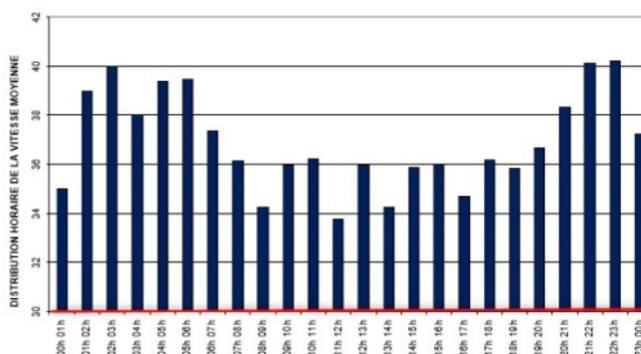
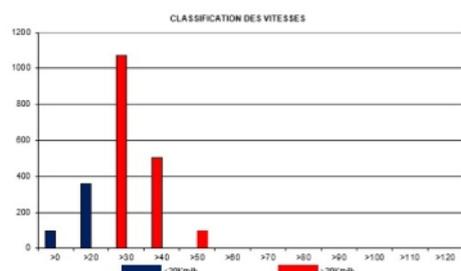
Rue de la république (RD98C) : Taux d'infraction = 84%



Rue de la république (RD98) : Taux d'infraction = 64%



Rue Gustave Delory (RD98) : Taux d'infraction = 80%

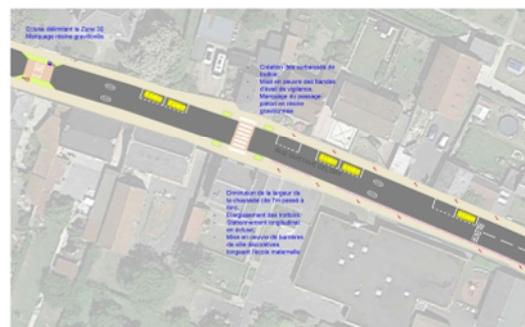


Quels aménagements : Dans la rue Delory :

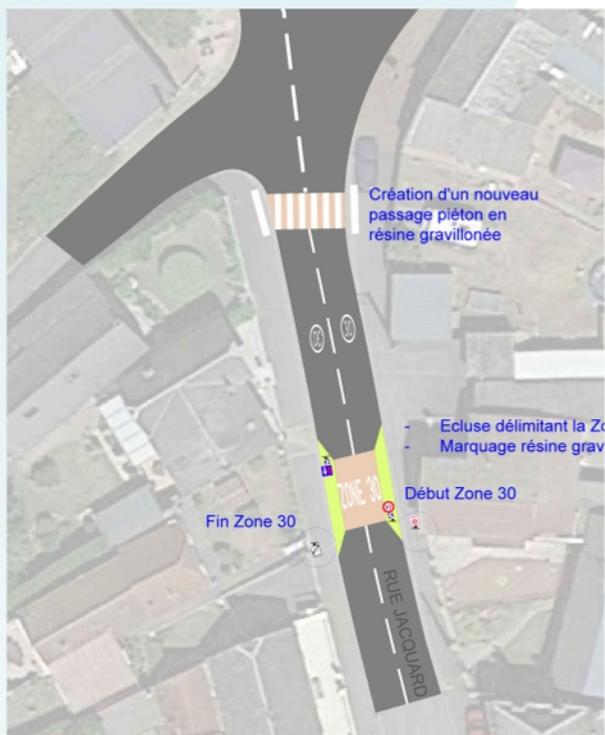
Réduction de la largeur de la chaussée et mise en place d'une écluse pour marquer et contraster l'entrée/sortie dans le périmètre de la zone 30.

Visuellement elle influence les conducteurs et de ce fait les incite à modérer leur vitesse, mais le ralentissement est surtout obtenu du fait que les véhicules d'un sens doivent s'arrêter et attendre lorsque l'autre sens passe dans l'écluse.

Quelques places de stationnement seront matérialisées sur le côté opposé à l'école.



**Dans la rue Jacquard :**



Marquage très net du passage piétons avec une zone en résine gravillonnée.

Création d'une écluse ralentissant la vitesse des véhicules. Cet aménagement devrait ralentir les véhicules en entrée de coeur de ville.

**Devant l'école maternelle :**

Un marquage au sol qui ne peut être ignoré montre la présence d'une sortie d'enfants.



**Rues Gambetta, Pasteur et Jules Guesde :**

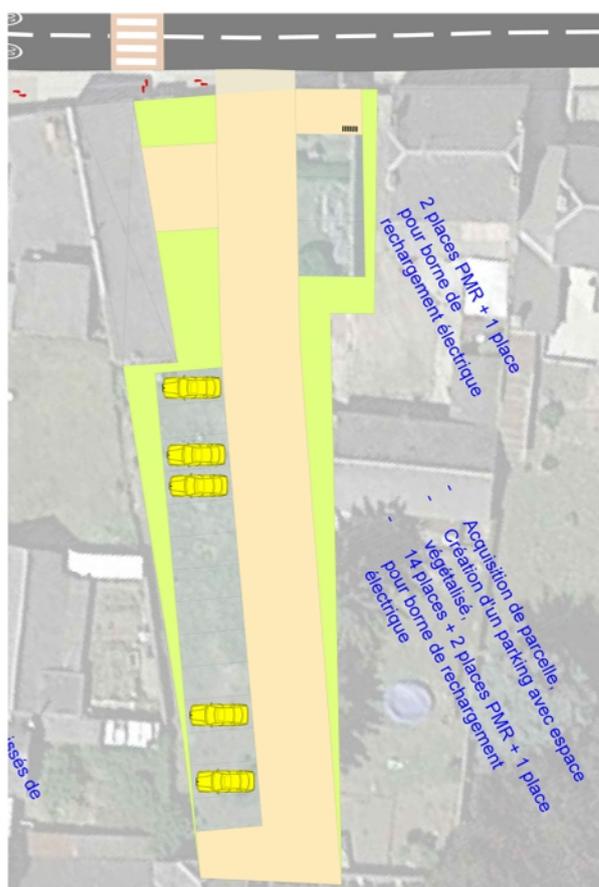
Dans ces artères, des marquages au sol sécuriseront la traversée des piétons par des passages matérialisés en résine gravillonnée et une zone 30 bien matérialisée.

**Rue de la République :**

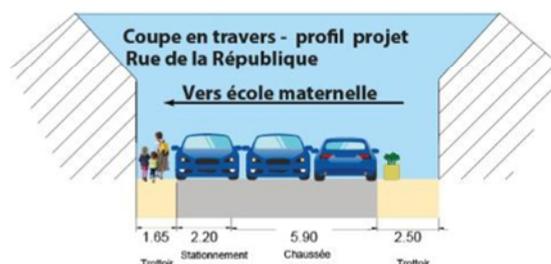
La commune étant en phase d'acquisition de la parcelle située entre l'épicerie et la friterie (ancien photographe) plusieurs places de stationnement pourront ainsi être créées en centre-ville.

Sur ce terrain existe d'ailleurs une habitation qui pourrait très bien accueillir un commerce.

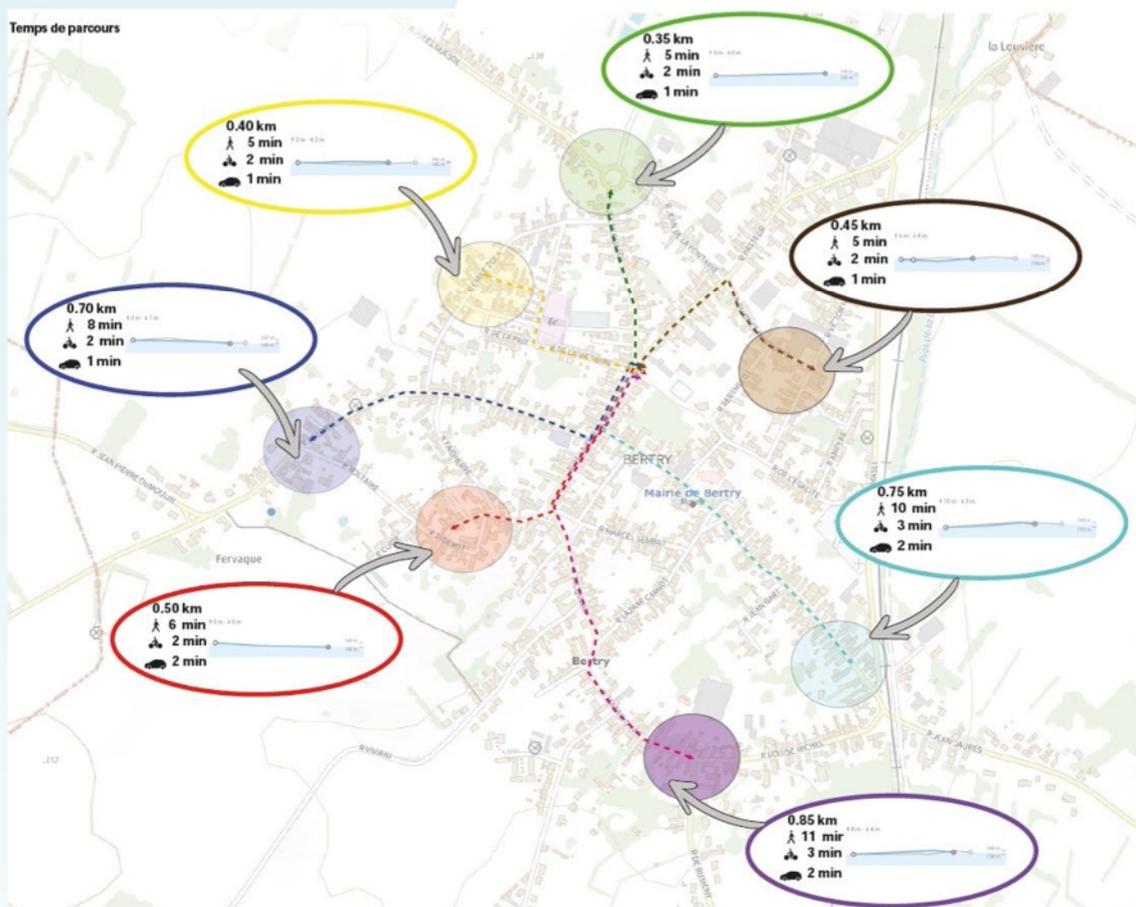
Ce schéma n'est qu'une possibilité d'aménagement. D'autres nous seront proposées lors de l'élaboration définitive du chantier.



Entre l'école et la place, le stationnement sera modifié afin de faciliter la circulation des piétons et des riverains. Ceux-ci voient en effet plusieurs fois par jour, des véhicules juste au pied de leur entrée, ne pouvant même plus sortir de chez eux .... Le passage piétons sera ainsi bien visible !



Tous ces aménagements devraient faciliter les déplacements pédestres vers les écoles. Voici la synthèse des temps de parcours entre les domiciles et les établissements scolaires :



Sachant que le dysfonctionnement de stationnement au niveau de la maternelle s'étale sur une durée de 15 minutes aux heures de pointe...

Chaque année, des enfants sont renversés devant leurs écoles. Trop de véhicules ne respectent pas le Code de la Route aux abords de l'école et en centre-ville.

C'est vrai que de nos jours, l'horloge gère notre vie mais nous ne pouvons rester inactifs devant cette situation qui ne fait qu'empirer au fil des années...

Des habitudes à changer et le temps à gérer... **Tout arrive, nous ne sommes pas à l'abri, en voici la preuve :**

**Une fillette renversée à la sortie de l'école à Hondeghem** - <https://www.lavoixdunord.fr>

28 juin 2019 — Ce vendredi après-midi, vers 16 h 30, une petite fille âgée de 4 ans a été renversée par une voiture.

**Aniche : un enfant de 10 ans renversé par une voiture à la sortie de l'école** - <https://france3-regions.francetvinfo.fr>

9 avr. 2015 — Un garçon de 10 ans a été blessé dans un accident de la circulation, ce mercredi à Aniche

**Glageon : une femme et un enfant renversés par une ...** <https://www.lavoixdunord.fr>

7 janv. 2021 — L'accident s'est produit peu avant la rentrée de l'après-midi ce jeudi, devant l'école maternelle de Glageon. Une femme et un enfant ont été ...

**Un enfant de 2 ans renversé sur un passage piéton face à l'école** ... <https://www.lavoixdunord.fr>

8 déc. 2020 — Un enfant de 2 ans renversé sur un passage piéton face à l'école Victor-Hugo de Merville ... Ce mardi vers 17 heures, un enfant de 2 ans sortant ...

Malgré la situation sanitaire, nous avons décidé d'ouvrir l'accueil de loisirs, du 7 au 30 juillet, pour le plaisir des enfants. Afin de respecter les mesures gouvernementales en vigueur (le brassage étant interdit), 60 enfants de nos 2 écoles communales ont pu être accueillis, encadrés par une équipe de huit animateurs bertrésiens, un Directeur adjoint et une Directrice qui ont géré la partie cachée, c'est à dire l'administratif, les plannings, la gestion des sorties, le respect des mesures sanitaires et gestes barrières.

Dès le 1er jour, les enfants sont entrés dans le thème « Bertry, aux frontières du Réel », en étant pris en charge par des personnalités bien connues des enfants, telles que, l'Inspecteur Gadget, Sami, Véra et Scoubidou, et bien d'autres.

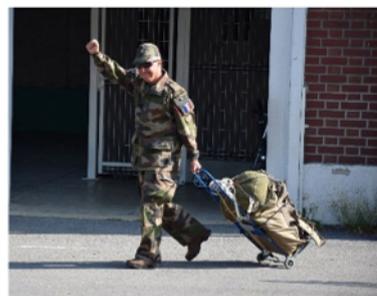
Différentes activités ont été proposées tous les jours, et malgré tout, quelques sorties effectuées (Piscine, Octopus, Bowling, Visite à l'île aux pingouins Labymaïs, ), afin que chaque enfant puisse profiter un maximum et passe un agréable mois.

En partenariat avec le club de Judo Bertrésien, une initiation pour les 3 groupes a pu avoir lieu, avec 2 professeurs du club.

En lien avec le SIAVED, les moyens/grands ont pu bénéficier d'une intervention ludique, afin de les sensibiliser, à l'impact du tri sélectif sur notre environnement.

Nos petits enquêteurs ont eu la chance également, de pouvoir rencontrer notre ami « Jean, l'aviateur », instructeur dans l'armée de l'air, qui est venu, avec son uniforme et son parachute, leur transmettre les rudiments pour mener à bien une mission, et retrouver Sami et Scoubidou qui étaient disparus.

Tout au long du mois, l'équipe d'animation et de direction, a mis tout en œuvre afin que les enfants puissent s'évader, s'amuser, s'éclater et emmagasiner des souvenirs qui leur feront oublier l'année particulière qu'ils viennent de vivre.





# LE PERMIS DE LOUER

## Le Permis de Louer

La Communauté d'Agglomération a souhaité se doter de ce moyen afin de lutter contre les locations de logements indignes sur notre secteur

La commune a décidé d'adhérer à cette opération, en voici donc le contenu.

### Constat



Nombreux logements anciens



Un parc privé dégradé



Axe de lutte contre l'habitat indigne dans le Programme Local de l'Habitat (PLH)



Des logements non décents nuisant à la sécurité et à la santé des locataires



Des locataires en situation de fragilité qui n'osent pas dénoncer leurs conditions d'habitat



Encore des logements loués sans confort au 21ème siècle



De plus en plus de collectivités qui mettent en place le permis de louer

### EN CHIFFRES

- ✓ 7 000 logements locatifs privés sur la CA2C dont 1 750 sont considérés comme potentiellement indignes (soit 25 %)
- ✓ Parc privé potentiellement indigne (propriétaire occupant + propriétaire bailleur) = 11.5 % soit le taux le plus important du département après la CC Sud-Avesnois
- ✓ 67 % du parc privé dans le Cambrésis construit avant 1971

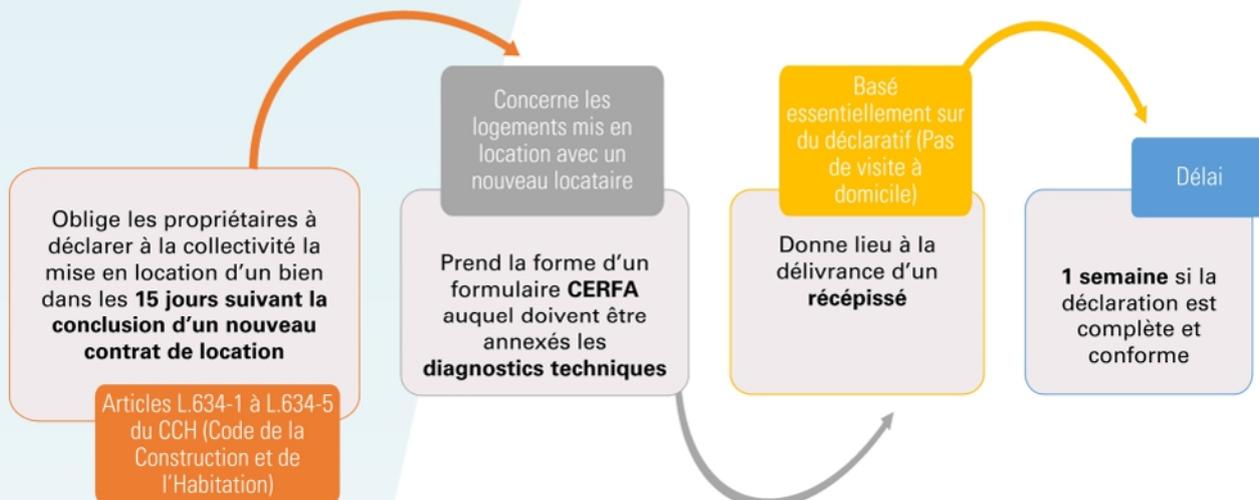
### Qu'est-ce que le Permis de Louer ?

Mesure administrative relative au droit immobilier en France

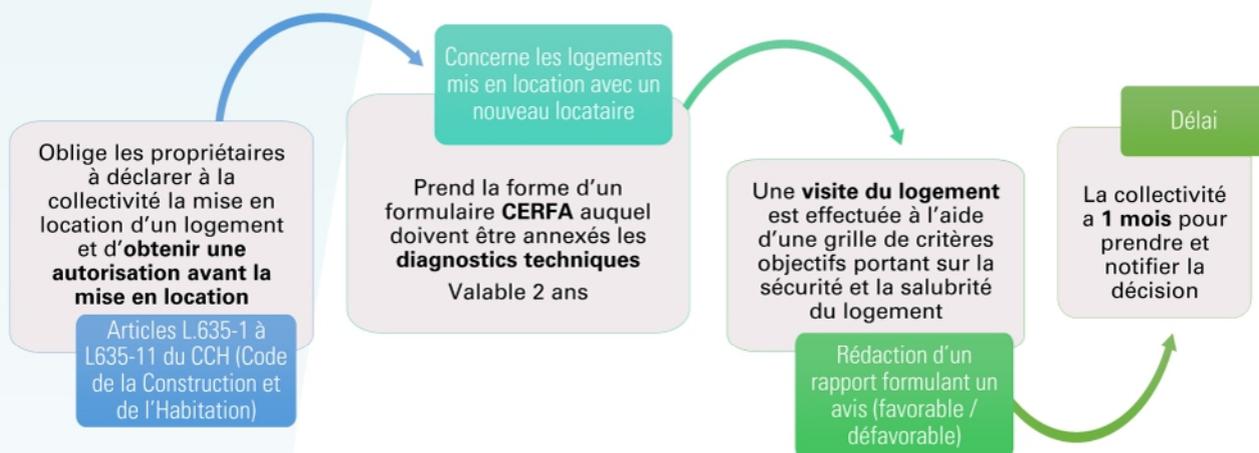
#### en bref

- ✓ S'inscrit dans la philosophie de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989
- ✓ Régi par les articles 92 et 93 de la loi ALUR (loi pour l'accès à un logement et à un urbanisme rénové)
- ✓ Permet aux collectivités locales d'imposer 2 régimes distincts : la déclaration de mise en location (DML) et/ou l'autorisation préalable de mise en location (APML)
- ✓ Valable uniquement pour les propriétaires bailleurs privés

## La déclaration de mise en location



## L'autorisation préalable de mise en location



## Les diagnostics techniques

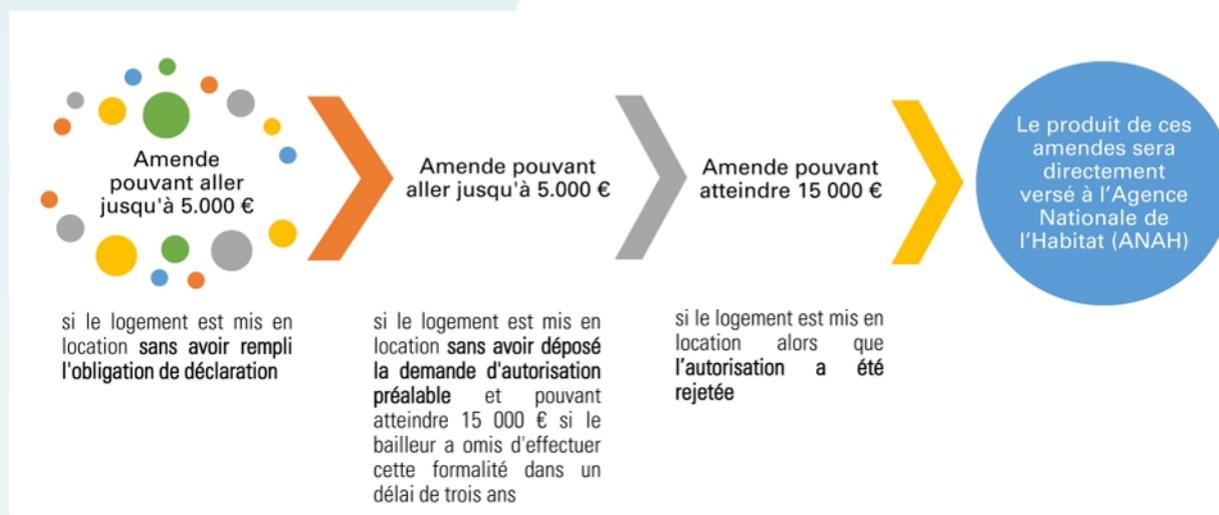
Le dossier de Diagnostics Techniques doit obligatoirement être annexé au contrat de location

(Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs: article 3-3)

- ✓ Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)
  - ↳ doit dater de moins de 10 ans
- ✓ Constat de Risque d'Exposition au Plomb (Crep)
  - ↳ Si permis de construire délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949
  - ↳ doit dater de moins de 6 ans
- ✓ Etat de l'installation d'électricité
  - ↳ Si l'installation intérieure d'électricité a plus de 15 ans
  - ↳ durée de validité de 6 ans
- ✓ Etat de l'installation gaz
  - ↳ Si présence d'une installation intérieure de gaz de plus de 15 ans
  - ↳ durée de validité de 6 ans
- ✓ Etat des risques et pollutions
  - ↳ Si le bien est situé dans les communes concernées
  - ↳ le formulaire est valable 6 mois
- ✓ Diagnostic amiante
  - ↳ Si permis de construire délivré avant juillet 1997



## Le Permis de Louer



## Une médaille de la ville bien méritée

Il y a quelques années, Christophe reprenait l'officine familiale et modernisait la structure au fil des mois. Il fut pour la municipalité un partenaire important lors de l'élaboration du projet de maison médicale et y loua même un local pendant plusieurs mois.

La crise sanitaire ne facilitant pas la vie, Christophe, avec une équipe de bénévoles organisa le point de vaccination éphémère sur le village. Ce sont près de 2200 personnes qui furent vaccinées sur notre site.

Cette installation fut pour Bertry une véritable chance, ceci nous permettait d'être vaccinés assez rapidement, accueillis par des Bertrésiens. La proximité facilitant les choses, un service de transport fut d'ailleurs mis en place pour les personnes ayant des problèmes de transport.

Le jour de la fête municipale, lors de la petite réception qui marquait la fin de la première étape du centre éphémère, la municipalité a souhaité mettre notre pharmacien et toute son équipe à l'honneur par la remise de la médaille de la ville à notre pharmacien. Connaissant tous sa discrétion habituelle, nous avons pensé que ce moment fort avec ses « collègues » était pour Christophe et son épouse la situation idéale.

C'est avec beaucoup d'émotion que Monsieur le Maire a donc remis cette distinction à Christophe qui lui aussi essuya une petite larme, tout comme son épouse.





L'aménagement d'une entrée offrant une vue dégagée sur la place du quartier - Révéler le parc - coeur de vie du quartier depuis l'entrée.

## Le Site TRITUBE

Diverses réunions se sont déroulées depuis quelques mois avec l'Etablissement Public Foncier et divers partenaires sur le devenir de ce site de près d'un hectare.

Après l'analyse du potentiel du site, le conseil municipal est resté sur sa décision d'y implanter des logements, laissant ainsi d'autres espaces à la culture et bordure de village. Cette décision fut prise en compte par l'E.P.F qui a maintenant évalué les coûts de travaux de démolition et de dépollution.

L'acquisition du site par cet organisme devrait se faire dans les mois qui viennent, nous l'espérons à l'€uro symbolique. Diverses formalités administratives, notamment la cessation d'activité de l'entreprise devant d'ici là être actée.

Une réunion en juin a permis de mettre autour de la table l'E.P.F, la municipalité et un investisseur intéressé par l'implantation de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et quelques habitations plus grandes.



PLAN MASSE - ECH : 1/500

La municipalité, pour sa part conserverait les locaux de l'ancien bâtiment commercial pour y créer une salle de réunion.

Courant septembre, toutes ces négociations reprendront... Nous avançons lentement mais abordons cette fois des sujets importants comme la démolition et l'avenir du site... Nous rappelons que cette entreprise a fermé ses portes il y a plus de 20 ans ... que le site est très dangereux, notamment pour tous les jeunes qui y ont trouvé un beau terrain d'aventures.

### **AVIS AUX PARENTS :**

**Sachons qu'à Cambrai, sur un site de ce type, une adolescente s'est gravement blessée .... Heureusement pour elle, ses camarades ont prévenu les secours !**

## Terrains rue du Général Guy Delfosse

### Le clos de la vallée Geoffroy, une résidence de 6 terrains à bâtir au coeur d'un cadre de vie préservé

Situé sur la commune de Bertry, posé délicatement le long de la rue du Général Guy Delfosse, le clos de la Vallée Geoffroy vous propose 6 terrains à bâtir à vendre.

Ces parcelles généreuses de 648 à 812 m<sup>2</sup> sont idéales pour les projets classiques ou plus contemporains. Ventilées autour d'une allée principale ces parcelles aérées s'ouvrent sur la campagne environnante. La vue offerte s'étale jusqu'au bois de la vallée Geoffroy, un cadre de vie idéal pour les amoureux de la nature.

Cette résidence intimiste à taille humaine de seulement 6 parcelles est le lieu de vie idéal pour donner vie à votre projet immobilier.



Réf.	Surface	Façade	Orientation	Prix
6	812 m <sup>2</sup>	21 m	Nord-Est	50 343 €
5	771 m <sup>2</sup>	21 m	Nord-Est	47 802 €
4	778 m <sup>2</sup>	20 m	Nord-Est	48 236 €
3	766 m <sup>2</sup>	20 m	Sud-Ouest	47 492 €
2	648 m <sup>2</sup>	19 m	Sud-Ouest	40 176 €
1	751 m <sup>2</sup>	19 m	Sud-Ouest	46 562 €



[www.territoires62.fr](http://www.territoires62.fr)  
[jp.rakic@territoires62.fr](mailto:jp.rakic@territoires62.fr)

Plus d'infos  
03 21 44 91 25



## Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou comprenant ou non des démolitions

### TRAVAUX D'URBANISME ET AMENAGEMENT

Tout d'abord, il est bon de savoir que la délivrance d'autorisation d'urbanisme est nécessaire au regard des obligations à respecter et de la conformité des travaux à tenir par rapport aux règles d'urbanisme. La délivrance des autorisations évite aux habitants de s'exposer à des sanctions éventuelles. En effet, parfois lourdes de conséquences, les questions liées à l'urbanisme sont particulièrement règlementées. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (Permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

#### Les autorisations requises selon la nature des travaux :

##### - Certificat d'Urbanisme (CU)

Avant de commencer des travaux de construction, il est recommandé de demander un Certificat d'Urbanisme (CU) qui permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et savoir si l'opération projetée est réalisable. Le certificat d'urbanisme ne vaut pas autorisation.

##### - Déclaration Préalable (DP)

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans les cas suivants :

- Construction (extension d'habitation, abri de jardin, garage dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la

création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup>.

- Construction d'un mur d'une hauteur au dessus du sol supérieure ou égale à 2m.

- Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (ex : percement d'une fenêtre, modification de la couleur...)

- Changement de destination d'un local (ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher plusieurs lots.

- Construction d'une piscine avec un bassin d'une superficie inférieure ou égale à 100m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a

une hauteur au dessus du sol inférieure à 1,80m.

#### **- Permis de Construire (PC)**

Sont soumis à permis de construire, les travaux de construction neuve ou les travaux de construction existante ayant pour effet :

- De créer une surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup>.
- De changer la destination d'un bâtiment avec modification des structures porteuses ou modification de la façade.
- De modifier le volume du bâtiment ou de percer et d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

#### **Travaux sans autorisation : les risques et sanctions encourus :**

Selon l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme, en cas de construction sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, les riverains, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou les autres personnes responsables de l'exécution des travaux peuvent être punis d'une amende qui peut s'avérer très élevée. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Le juge peut également prononcer en plus des sanctions ci-dessus, des mesures accessoires permettant la mise en conformité des constructions et pouvant aller jusqu'à la démolition du bien illégalement édifié.

#### **L'instruction des dossiers :**

La mairie de BERTRY reçoit les dossiers mais ne les instruit pas. Après leur dépôt, la commune transfère les demandes d'urbanisme au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Murs Mitoyens de Cambrésis ». Celui-ci se charge donc de l'instruction administrative et technique des dossiers d'occupation des sols depuis leur dépôt complet jusqu'à la conformité. Enfin, le SIVU renseigne le public, les professionnels et les élus sur la réglementation, la faisabilité des projets et les démarches administratives. L'équipe du SIVU est à votre disposition au 03 27 75 92 20.

#### **Les délais d'instruction :**

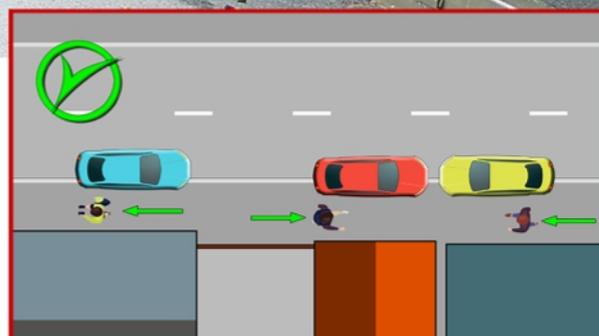
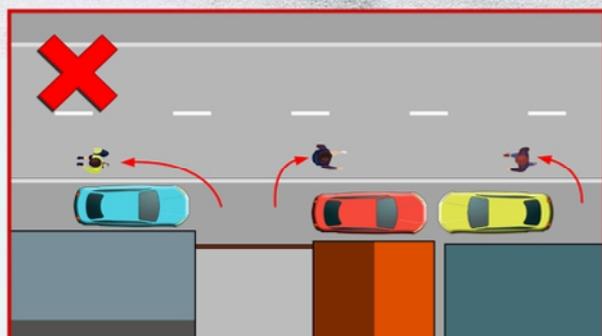
Pour traiter la demande, la mairie dispose d'un délai de 1 mois pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel. Pour un permis de construire, le délai varie de 2 à 3 mois selon la

nature des travaux. Enfin, pour une déclaration préalable de travaux, le délai est généralement de 1 mois à partir de la date de dépôt de la demande.

**Pour conclure, avant de réaliser des travaux sur votre habitation, sur un bâtiment ou sur votre terrain, assurez-vous d'avoir obtenu les autorisations d'urbanisme obligatoires. Avant toute démarche, le service urbanisme de la mairie de BERTRY peut vous conseiller et vous renseigner afin d'obtenir l'autorisation correspondante à votre projet. Alors, au regard des enjeux qui ont été soulevés dans cet article, pour éviter les écueils et pour être rassuré, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.**







## STATIONNEMENT - RAPPEL !

Comme annoncé dans ce bulletin et dans les précédents bulletins d'informations, la municipalité va prendre toutes les mesures afin de faciliter et sécuriser les déplacements de nos marcheurs notamment nos écoliers, et ce, sur l'ensemble du territoire de la commune.

En effet, nous pouvons constater encore aujourd'hui, malgré un certain nombre de rappels dans les précédents bulletins, que bon nombre d'enfants ou de personnes âgées sont obligés de descendre sur la chaussée simplement parce que certains sont mal garés et ne souhaitent pas rentrer leur véhicule sur leur terrain ou dans leur garage, laissent une voiture abandonnée ou plus simplement veulent rester au plus près... Chacun comprendra que ceci ne peut plus durer !!

Le montant de l'amende forfaitaire pour infraction aux règles de stationnement dépend de la nature de l'infraction.

<i>Infractions de stationnement : classe des contraventions et montant de l'amende forfaitaire</i>		
<i>Infraction</i>	<i>Classe de contravention</i>	<i>Montant de l'amende forfaitaire</i>
<i>Stationnement gênant : sur un trottoir pour les 2 ou 3 roues, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports publics ou taxis, devant une entrée d'immeuble, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue...</i>	<b>2e classe</b>	<b>35 €</b>
<i>Stationnement très gênant : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur une piste cyclable, sur un trottoir sauf pour les deux ou trois roues...</i>	<b>4e classe</b>	<b>135 €</b>
<i>Stationnement dangereux : lorsque la visibilité est insuffisante, à proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte, de passage à niveau</i>	<b>4e classe</b>	<b>135 €</b>
<i>Stationnement abusif : plus de 7 jours au même endroit ou moins selon la réglementation municipale</i>	<b>2e classe</b>	<b>35 €</b>

## Restaurant scolaire

A la rentrée scolaire, les enfants de l'école primaire Jules Leroux bénéficieront d'un self-service en cantine.

Ils auront désormais le choix entre deux entrées et entre deux desserts (hormis les jours où le menu sera bio). Le but de ce self est de développer l'autonomie des enfants et de les sensibiliser au développement durable notamment par le tri sélectif des déchets en fin de repas, mais aussi par une limitation du gaspillage alimentaire grâce aux différents choix proposés.

En outre la commune s'est engagée en partenariat avec des producteurs locaux à fournir des desserts « circuits courts » : yaourts, crèmes dessert, glaces, fruits...

Le projet a été financé par le gouvernement dans le cadre du plan de relance.

Le montant maximal prévisionnel de l'aide nationale attribuée est de 7260,40€.



Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur : [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

# LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

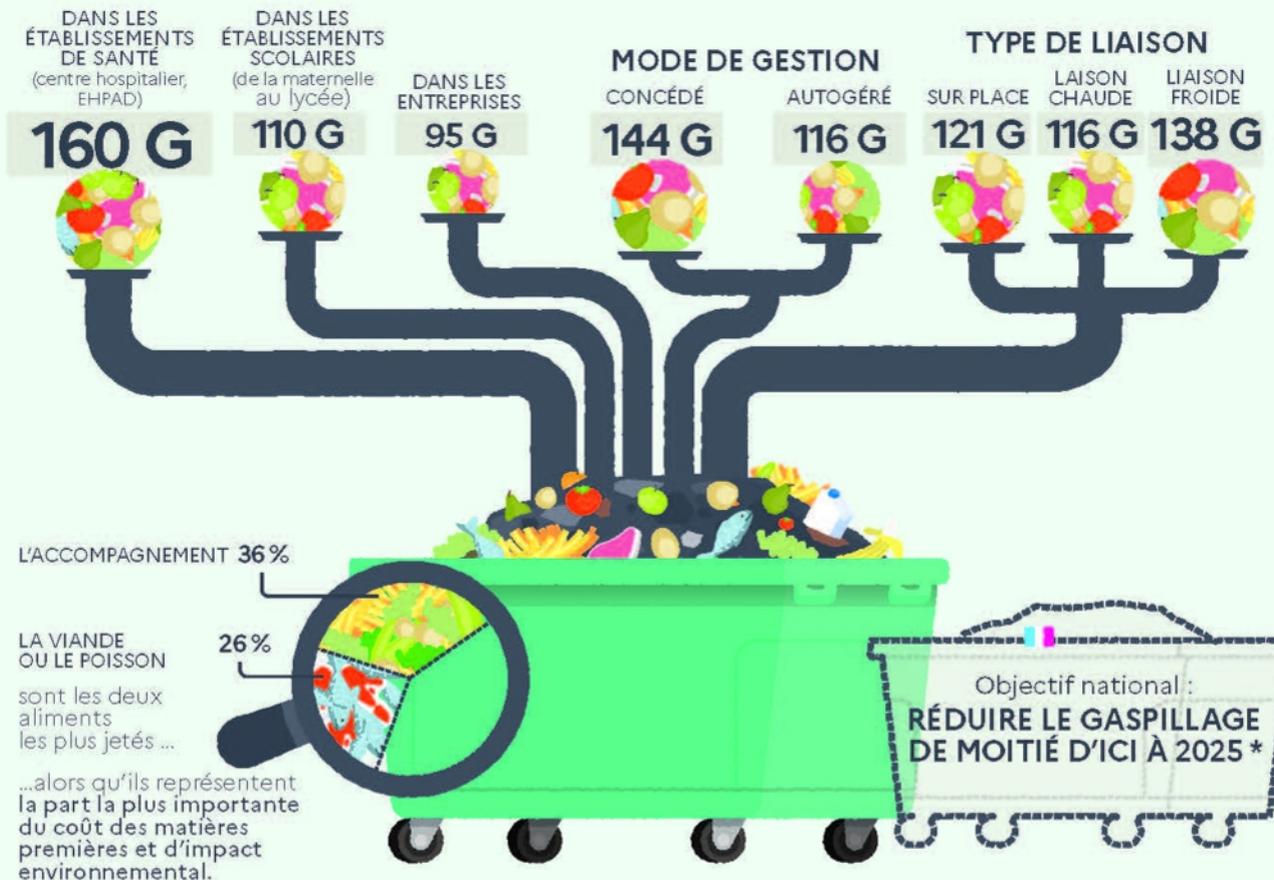


**3,8 MILLIARDS DE REPAS PAR AN**

MOYENNE GÉNÉRALE  
POUR LA RESTAURATION  
COLLECTIVE :  
**120 G**

## QUANTITÉS JETÉES : EN MOYENNE PAR CONVIVE ET PAR REPAS

Données compilées par L'ADEME sur plus de 1 800 établissements



\* Loi du 11/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Pour en savoir plus : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-outils-pratiques>



Cette année,

À BERTRY

M. la  
Misantroupe

propose

des cours de  
*Théâtre*

Tu as toujours rêvé de faire du théâtre  
et tu as plus de 8 ans ? Nous t'attendons !  
Cours « débutants » enfants, ados, adultes

INFOS:

0673231676 [anne.gresillon@sfr.fr](mailto:anne.gresillon@sfr.fr)

